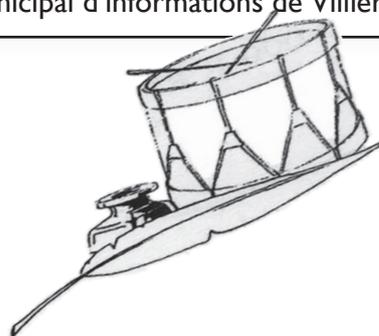




Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MAI 2014

N° 65

Le mot du Maire

Un vrai plaisir de savoir que vous avez entre les mains ce nouvel exemplaire du Plume Tambour.

Il va s'améliorer, nous faisons connaissance. Un numéro assez austère car consacré en bonne partie au rattrapage des comptes rendus, et après cette période électorale, ils sont plus nombreux que de coutume.

Vous trouverez aussi la liste des commissions communales et celle du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Pour ces deux listes, il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Comme vous le constaterez, il manque des titulaires et des suppléants pour certaines commissions du Parc. N'hésitez pas à communiquer votre candidature à la Mairie.

Vous aurez bientôt plus de détails sur leur fonctionnement via le site internet sur lequel nous travaillons. D'abord succinct, il servira avant tout à vous informer, il s'étoffera petit à petit. Le plus vite possible nous mettrons à disposition un point internet en Mairie.

Côté vie du village, avec les beaux jours, respectez le règlement pour l'utilisation des tondeuses et autres engins bruyants : (10 h - 12 h et 14 h - 19 h les jours ouvrables, de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés). Attention aussi aux poubelles, si vous les sortez avant le dimanche soir veillez à ne pas mettre de sacs poubelle en bord de route. Arrangez-vous avec vos voisins et en dernier ressort portez-les aux containers du Foyer. Sinon, chiens, chats, corneilles se serviront avant l'intervention de nos agents de voirie.

Je terminerai en remerciant la vingtaine de volontaires qui ont, comme d'habitude, trouvés trop de déchets aux abords du village à l'occasion du nettoyage de printemps. Cette forme d'action va devenir de plus en plus nécessaire, car les collectivités territoriales et en particulier les communes auront de moins en moins la possibilité de faire faire. Elles devront faire !

Yves Lechevallier



Sommaire

| | | | |
|--------------------------------------|---------|-------------------------|---------|
| Le mot du maire | Page 1 | Infos commune | Page 18 |
| Conseil municipal du 18 février 2014 | Page 3 | Expressions Villaronnes | Page 21 |
| Conseil municipal du 13 mars 2014 | Page 6 | Ce qui s'est passé | Page 22 |
| Conseil municipal du 4 avril 2014 | Page 9 | Nos joies, nos peines | Page 24 |
| Conseil municipal du 15 avril 2014 | Page 10 | Agenda | Page 24 |
| Conseil municipal du 25 avril 2014 | Page 15 | | |



ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

| Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM | Date de naissance | Fonction | Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres) |
|--------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|--|
| M. | LECHEVALLIER Yves | 31/01/1951 | Maire | 248 |
| M. | MORET Gérard | 19/12/1949 | Premier adjoint | 252 |
| Mme. | GIRARD Véronique | 01/11/1970 | Deuxième adjoint | 233 |
| M. | ANTOINE Richard | 25/03/1958 | Troisième adjoint | 236 |
| Mme. | THIBAUT Anne-Marie | 11/01/1962 | Quatrième adjoint | 242 |
| M. | JEANNOTIN Ludovic | 13/01/1984 | Conseiller Municipal | 262 |
| M. | HOUDANT Emmanuel | 23/02/1969 | « | 248 |
| M. | VIRATEL David | 09/06/1988 | « | 247 |
| M. | THIBAUT Cédric | 25/01/1991 | « | 244 |
| M. | CABARDOS Gilles | 06/02/1973 | « | 239 |
| M. | CHAMPION Jérôme | 13/06/1982 | « | 238 |
| M. | BEAUDOIN Philippe | 26/07/1953 | « | 237 |
| M. | POULAIN Joanny | 24/08/1983 | « | 229 |
| ÉLUS AU 2ème TOUR | | | | |
| M. | COTEROT Michel | 22/10/1949 | « | 173 |
| Mme. | REY Régine | 20/12/1946 | « | 161 |

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2014

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain, Maire, Mmes Champion, Ferré, Hubert, Adjointes, Mme Permanyer, Mrs Shelton, François, Champion, Lechevallier, Jeannotin, Leroy, Conseillers

Absent excusé : M Quantin, donne pouvoir à M Lechevallier

Absent non excusé : M Rousseau

Secrétaire : Madame Françoise Hubert

Compte rendu du conseil municipal du 6 février : n'a pas été indiqué extraordinaire.

En page 4, dans le tableau en section investissement : écrire total recettes investissement, total dépenses investissement.

Il est demandé par Yves Lechevallier que le paragraphe rajouté au compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2014 « Suite au conseil municipal, après renseignements auprès du Trésor Public, les budgets sont irrecevables, une dépense d'investissement étant illégale. Un conseil extraordinaire aura lieu le jeudi 6 février à 20h30 et permettra de voter les budgets et les subventions aux associations. » Soit placé au début du compte-rendu du conseil extraordinaire du 6 février 2014

Compte rendu approuvés avec trois abstentions sans motif exprimé.

DELIBERATIONS

Plan local d'urbanisme

Après communication aux administrations et enquête publique, un avis favorable est donné avec des remarques qui devront être intégrées dans la version définitive.

17 avis ont été déposés en mairie lors de l'enquête publique, la plupart pour des motifs personnels qui ne remettent pas en question le plan dans son ensemble.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants

Vu la délibération en date du 27/05/2002 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation.

Vu la délibération en date du 29/08/2013 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.

Vu l'avis favorable de la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) en date du 12/12/2013.

Vu les remarques émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) consultées suite à l'arrêt du projet de PLU et l'avis favorable général.

Vu l'arrêté municipal n°24/2013 en date du 28/01/2013 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique.

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 : décide de modifier et compléter le dossier de PLU conformément aux demandes des Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Général,...) et plus particulièrement en ce qui concerne :

- L'intégration de la clairière en zone Ap (agricole protégée, inconstructible) conformément à l'avis de la CDCEA

- L'identification en boisements protégés au titre de l'article L.123-1-5°7 du code de l'urbanisme des boisements en zone Nl et Nh bordant la RD 63

- L'adaptation du règlement des zones Nh et Nj conformément à l'avis du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine

- Le réajustement des limites de la protection des lisières boisées au droit du hameau de Busseau

Toutefois au regard de la position de l'exploitation agricole rue René Lefèvre, décide de maintenir cette dernière en zone Ua et de compléter le règlement afin

de permettre l'évolution des exploitations présentes au sein des zones urbaines.

Article 2 : Après examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- Rappelle que la délimitation des sites classés et inscrits ne dépend pas du projet de PLU, et qu'il en est de même pour les autres protections qui concernent le territoire communal (forêt de protection, NATURA 2000,...)

- Rappelle que l'aménagement de la zone AU se doit d'être vu comme un nouvel espace de vie au sein de la commune, et que les Orientations d'Aménagement et de Programmation seront complétées afin de garantir la présence d'un espace vert ouvert à tous au sein de ce futur quartier d'habitation et que sa détermination est le fruit d'une réflexion commune entre la municipalité et les Personnes Publiques Associées (PNR, DDT,..)

- De réajuster l'emprise des Espaces boisés Classé au droit de certains jardins attenants à des habitations qui ne sont pas boisés.

- Décide d'identifier au titre de éléments naturels à préserver la Mare de Busseau et d'inscrire cette dernière dans la trame bleue du PLU

Article 3 : décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié suite aux remarques des Personnes Publiques Associées et du Commissaire Enquêteur tel qu'il est annexé à la présente délibération

Article 4 : dit que la présente délibération, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal

Article 5 : précise que le document approuvé du PLU est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

Dans le délai d'un mois suivant sa transmission en Sous-préfecture de Fontainebleau, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte

de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus

Le Conseil adopte le PLU avec 11 votes pour et 1 contre.

Droit de préemption urbaine

Il s'agit de voter des dispositions qui existaient dans notre ancien Plan d'Occupation des Sols et de les appliquer au PLU qui vient d'être adopté.

VU la loi n°85-729 en date du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement et notamment son article 6, créant un droit de préemption urbain

Vu les articles L.211.1 à L.211.5 et R.211.1 à R.211.8 du code de l'Urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 18/02/2014

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de se doter du droit de préemption urbain, afin de réaliser dans l'intérêt général et conformément à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme les opérations d'aménagements suivantes :

- Un projet urbain,
- La mise en œuvre d'une politique de l'habitat,
- L'accueil, l'extension ou l'organisation des activités économiques,
- Le maintien, l'organisation ou le développement des loisirs et du tourisme,
- La réalisation des équipements collectifs,
- La lutte contre l'insalubrité,
- Le renouvellement urbain
- La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti,
- Et constituer des réserves foncières pour réaliser ces opérations.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble de la zone urbaine (U) indiquée sur le plan joint

Donne délégation à Madame le Maire pour exercer, en tant que de besoin le droit de préemption conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière

La présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité auront été effectuées :

- Affichage en mairie
- Mention dans deux journaux locaux

Le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R.123-13 du code de l'Urbanisme

Une copie de cette délibération et des plans annexés sera transmise à :

- La sous-préfecture de Fontainebleau
- La Direction des Services Fiscaux
- La Présidence du Conseil Supérieur du Notariat
- La Chambre Départementale des Notaires
- Au Barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance
- Au greffe du même tribunal
- Au Directeur de la Direction Départementale des Territoires

Vote à l'unanimité

Electricité dans l'église

M Michel Union va continuer l'installation de spots lumineux dans la nef de l'église.

La Mairie fourni le matériel (250 à 300€) et il réalise le travail bénévolement.

Les conseillers acceptent la réalisation de ces travaux et remercient M Union.

11 votes pour, 1 abstention.

Grilles de l'escalier du sous terrain.

Mireille Permanyer a fait faire 2 devis : entreprise Desbrun de St Pierre les Nemours pour 1433€ HT hors pose et entreprise Guérineau de Dordives pour 1930€ pose comprise.

Le Conseil choisit l'entreprise Desbrun et confie la pose des grilles à l'entreprise Rivière pour 240€ HT.

10 votes pour, 2 abstentions.

CAUE77

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire son adhésion annuelle au CAUE77 pour 115,65€.

Centre de loisir d'Achères la Forêt

Ce centre de loisirs accueille les enfants des autres communes dont un villaron.

Une participation financière est demandée à la commune.

Les membres du Conseil refusent d'accorder cette participation à l'unanimité.

Borne de recharge pour véhicules électriques

L'emplacement précédemment choisi est trop éloigné du réseau électrique.

Il est proposé de situer la borne sur le parking devant l'école rue de Larchant.

Adopté par 8 voix pour et 4 abstentions.

Subventions aux associations

En complément des subventions déjà votées, le conseil attribue à l'unanimité :

200€ pour A vivre

50€ pour la tête des trains

100€ pour le club des sages d'Ury

100€ pour les aînés ruraux

50€ pour la maison familiale rurale de Semur en Auxois

INFORMATIONS

PNR

La commune a participé à la signature de la charte de gestion écologique des espaces communaux au niveau 2.

Jardins familiaux

Deux parcelles sont libres.

Biens vacants et sans maître

L'indemnité perçue par la commune à la suite de cette procédure dont l'avis en commission des impôts a été favorable est estimée à 60 000€, les frais administratifs et de publicité s'élevant à environ 5 000€.

Conseil Municipal

Un conseil municipal est programmé pour le 13 mars 2014.

Lettres

Mme le Maire donne lecture de deux courriers concernant la sécurité routière arrivés en Mairie.

Elle contactera les personnes concernées pour leur donner réponse et/ou leur demander quelles solutions elles préconisent pour résoudre les problèmes évoqués.

La séance est levée à 22h40.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Présents : Brigitte Delahaye-Audrain, maire, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert, adjointes ; Mireille Permanyer, Alain Champion, Paul Shelton, Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Alain Quantin, conseillers.

Absents non excusé : Marc Rousseau.

Secrétaire : Jean-Michel François.

DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du CR du Conseil du 18 février 2014

Mireille Permanyer précise que le prix de la grille est de 240 € TTC et non hors taxe.

Approuvé à l'unanimité.

Multiservice – Attribution des lots

Madame le Maire rappelle que pour que l'attribution des lots soit complète nous devons d'une part voter cette attribution en conseil et que cette attribution soit signée et notifiée d'autre part.

Les élections étant proches, madame le Maire propose de voter l'attribution aujourd'hui et de laisser la seconde partie aux soins de la nouvelle équipe municipale.

Tout le monde étant d'accord avec cette proposition nous passons au vote de l'attribution des lots.

Lot VRD : entreprise Pagot, 39514,10 €

Lot maçonnerie gros œuvre : entreprise Pagot, 70224,37 €

Lot charpente et couverture : entreprise Damème, 63052,65 €

Lot menuiseries extérieures : entreprise Ty Braz, 33000,00 €

Lot isolation : entreprise Isomurs, 1659,80 €

Lot carrelage : entreprise Alcoléa, 14609,65 €

Lot plomberie, chauffage, ventilation: entreprise UTB 25520,00 €

Lot électricité : entreprise Duarte, 24000,00 €

Lot serrurerie : entreprise Lioret, 2484,00 €

Cette attribution est adoptée par 8 voix pour et 4 voix contre

Multiservice – devis Accroche Paille incluant une garantie décennale

Le devis initialement accepté par le conseil pour la prestation de service et de conseil était de 2835 €.

L'association y adjoint une garantie décennale pour un montant de 4565 €.

Le montant de ce nouveau devis est donc de 7400€ HT

Le conseil l'accepte par 9 voix pour et 3 abstentions.

Multiservice – Assurance dommages ouvrages

La présence d'une garantie décennale relance les possibilités d'obtenir l'assurance dommages ouvrages. Cette dernière permet le règlement immédiat des dégâts liés à la construction.

Trois devis ont été demandés :

- Axa : qui n'a pas répondu
- Far : 6795,63 € TTC
- MAIF : 6299,45 € TTC

La proposition MAIF est retenue avec 10 voix pour et 2 abstentions

Ce devis comporte les options suivantes :

- Bon fonctionnement, pour la garantie sur le fonctionnement des parties du bâtiment qui peuvent être enlevées sans endommager l'ouvrage (ouvertures principalement).

Option rejetée par le conseil

- Dommage immatériel consécutif pour 78 €, permet de rembourser les dépenses consécutives à un dommage subi par le bâtiment ex : location d'un préfabriqué si l'agence postale doit être fermée pour de grosses réparations.

Option retenue par 7 voix pour et 5 abstentions

- Dommage aux existants, assure les dommages causés à des bâtiments existant déjà à proximité du chantier.

Option rejetée par le conseil

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de délibérer sur les deux assurances suivantes.

Il nous est aussi proposé une assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage pour un prix de 545 €.

Le conseil accepte cette proposition avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Une autre assurance « tous risques chantier » regroupant plusieurs des précédentes nous est aussi proposée, mais elle concerne essentiellement les chantiers plus importants.

Le conseil rejette cette offre.

Busseau - numérotation et appellation des routes et chemins

Plusieurs organismes (en dehors de La Poste) se sont plaints de la difficulté de trouver les habitants de Busseau par leur adresse. La décision de nommer les routes et les chemins et d'attribuer une numérotation aux habitations a donc été prise.

Les noms suivants sont proposés :

route de Villiers

rue de la Mare

chemin de la Vieille Montage

chemin des Hauts de Busseau

Le conseil accepte ces noms à l'unanimité sous réserve d'acceptation par les habitants

COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Trésorier de la Chapelle la Reine.

COMPTE DE GESTION 2013 EAU

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Trésorier de la Chapelle la Reine.

COMPTE DE GESTION 2013 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Trésorier de la Chapelle la Reine.

Vote du compte administratif du service commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

section de fonctionnement :

Dépenses : 635 990.35€

Recettes : 707 914.75€

Excédent reporté : 114 395.59€

Excédent de clôture : 186 319.99€

section d'investissement :

Déficit reporté : 13 809.43€

Dépenses : 134 181.02€

Recettes : 65 454.71€

Déficit de clôture : 82 535.74€

Madame le Maire étant sortie de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Marie-France CHAMPION approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

Vote du compte administratif du service assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013

section de fonctionnement :

Dépenses : 5 192.43€

Recettes : 24 202.46€

Excédent reporté : 167 442.40€

Excédent de clôture : 186 452.43€

section d'investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 5 192.43€

Excédent reporté : 23 717.26€

Excédent de clôture : 28 909.69€

Madame le Maire étant sortie de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Marie-France CHAMPION approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

Vote du compte administratif eau

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2013

section de fonctionnement :

Dépenses : 7 792.94€

Recettes : 21 962.44€

Excédent de clôture : 14 169.50€

section d'investissement :

Dépenses : 130 699.17€

Recettes : 196 211.55€

déficit reporté : 55 329.26€

Excédent de clôture : 10 183.12€

Madame le Maire étant sortie de la salle du conseil, le

conseil municipal, sous la présidence de Marie-France CHAMPION approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2012, constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 présente un excédent de fonctionnement de 186 319.99€, un déficit d'investissement de 82 535.74€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **103 784.25€**

En investissement recette compte 1068 : 82 535.74€

En investissement en dépense compte 001 : 82 535.74€

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2013, constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 présente un excédent de fonctionnement de 186 452.43€ et un excédent d'investissement de 28 909.69€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 186 452.43€

En investissement recette compte 001 : 28 909.69€

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2013, constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 présente un excédent de fonctionnement de 14 169.50€ et un excédent d'investissement de 10 183.12€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : 14 169.50€

En investissement recette compte 001 : 10 183.12€

Redevance d'occupation du domaine public d'électricité

Il s'agit d'un dû que les transporteurs d'électricité

(ERDF et les distributeurs d'électricité non nationalisés) doivent payer aux communes. Pour Villiers le montant de la redevance est de 195 €.

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF

Considérant la population de la commune, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Ce montant est voté à l'unanimité.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires des secrétaires de mairie liés aux élections

Il était possible pour ces travaux supplémentaire, soit d'être payé en heure supplémentaire soit de les récupérer. Les secrétaires ont choisi d'être payées. Le conseil valide ce choix à l'unanimité

Informations :

La SAFER n'a pu retrouver certains propriétaires de parcelles dans l'affaire des consorts MENIN et doit donc renoncer au contrat de rachat de parcelles qui nous reliait. Ces parcelles pourront faire l'objet d'une procédure de biens vacants.

Dans le cadre de la politique d'entretien des routes du Conseil Général, une intervention sur la RD 63 rejoignant Ury sera bientôt réalisée.

OPH77 : La DCE concernant les immeubles rue Bachet est quasiment complet. Les appels d'offres seront bientôt lancés.

Ballade thermographique le 20 mars à Villiers organisée par le SIESM (syndicat d'électrification) et le PNR.

Fin de séance à 21h45



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Présents : Richard ANTOINE, Philippe BEAUDOIN, Gilles CABARDOS, Jérôme CHAMPION, Véronique GIRARD, Emmanuel HOUDANT, Ludovic JEANNOTIN, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET, Joanny POULAIN, Anne-Marie THIBAUT, Cédric THIBAUT, Davis VIRATEL, Michel COTEROT et Régine REY conseillers municipaux.

Absent : Néant

Secrétaire : Cédric THIBAUT

DÉLIBÉRATIONS :

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE MAIRE SORTANT **Brigitte DELAHAYE AUDRAIN**

Le 4 avril 2014, sous la présidence de Brigitte DELAHAYE AUDRAIN, Maire sortant a donné lecture des résultats des élections des 23 et 30 mars 2014 et a déclaré installer les conseillers municipaux désignés ci-dessus, nouvellement élus.

Madame Brigitte DELAHAYE AUDRAIN a ensuite donné la parole à Madame Régine REY, la plus âgée des membres du conseil qui a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi Cédric THIBAUT pour secrétaire.

ÉLECTION DU MAIRE

Madame Régine REY, doyenne d'âge assurant la présidence, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire. Elle demande s'il y a un candidat à ce poste.

Monsieur Yves LECHEVALLIER se propose candidat.

Madame Régine REY procède à l'élection du Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur Yves LECHEVALLIER a obtenu 15 voix

Monsieur Yves LECHEVALLIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été installé Maire.

Monsieur Yves LECHEVALLIER remercie les conseillers municipaux.

Choix du nombre d'adjoints à élire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le nombre de 4 adjoints à élire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ÉLECTION DU 1^{ER} ADJOINT :

Le Maire invite le conseil municipal à élire le 1^{er} Adjoint.

Il demande s'il y a un candidat à ce poste.

Monsieur Gérard MORET se propose candidat

Le Maire procède à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Le vote donne les résultats suivants :

Monsieur Gérard MORET a obtenu 15 voix

Monsieur Gérard MORET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Gérard MORET remercie le Conseil.

ÉLECTION DU 2^{ÈME} ADJOINT

Le Maire invite le conseil municipal à élire le 2^{ème} adjoint.

Il demande s'il y a un candidat à ce poste.

Madame Véronique GIRARD se propose candidate

Le Maire procède à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

Le vote donne les résultats suivants :

Madame Véronique GIRARD a obtenu 15 voix

Madame Véronique GIRARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Madame Véronique GIRARD remercie le Conseil.

ÉLECTION DU 3^{ÈME} ADJOINT :

Le Maire invite le conseil municipal à élire le 3^{ème} adjoint.

Il demande s'il y a un candidat à ce poste.

Monsieur Richard ANTOINE se propose candidat

Le Maire procède à l'élection du 3^{ème} Adjoint.

Le vote donne les résultats suivants :

Monsieur Richard ANTOINE a obtenu 15 voix

Monsieur Richard ANTOINE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Richard ANTOINE remercie le Conseil.

ÉLECTION DU 4^{ÈME} ADJOINT

Le Maire invite le conseil municipal à élire le 4^{ème} adjoint.

Il demande s'il y a un candidat à ce poste.

Madame Anne-Marie THIBAUT se propose candidat

Le Maire procède à l'élection du 4^{ème} Adjoint.

Le vote donne les résultats suivants :

Madame Anne-Marie THIBAUT a obtenu 15 voix.

Madame Anne-Marie THIBAUT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Madame Anne-Marie THIBAUT remercie le Conseil.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L 273-11 du code électoral les délégués communautaires sont nommés dans l'ordre du tableau :

Monsieur Yves LECHEVALLIER Maire (titulaire)

Monsieur Gérard MORET 1^{er} adjoint (titulaire)

Madame Véronique GIRARD (suppléante)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Monsieur Yves LECHEVALLIER remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent et également les Villarons. Il dit être conscient de la charge de travail qui lui incombe et souhaite s'inscrire dans la continuité des mandatures précédentes par une gestion honnête des affaires municipales. Il termine en demandant au Conseil de rester à l'écoute des administrés.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Gérard MORET, Véronique GIRARD, Richard ANTOINE, adjoints et Philippe BEAUDOIN, Gilles CABARDOS, Jérôme CHAMPION, Emmanuel HOUDANT, Ludovic JEANNOTIN, Joanny POULAIN, Cédric THIBAUT, David VIRATEL, Michel COTEROT et Régine REY, conseillers municipaux.

Absent : Anne-Marie THIBAUT (donne pouvoir à Cédric THIBAUT)

Secrétaire : Véronique GIRARD

DELIBERATIONS :

VOTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Monsieur Yves Lechevallier rappelle que le Maire est membre de droit de toutes les commissions. Il s'agit de voter pour l'élection des vice-présidents.

Ces différentes commissions doivent se réunir, en plénière, au moins deux fois par an.

Il faut rapidement relancer le «Plume Tambour» et mettre en place le site internet de la mairie pour permettre aux Villarons l'accès au travail effectué par l'équipe municipale et par les différentes commissions.

Les listes des commissions sont ouvertes, les Villarons ont encore la possibilité de s'inscrire. Chaque Villaron pourra aussi s'inscrire ponctuellement dans une commission s'il pense, en fonction de l'ordre du jour de la réunion de la commission, que sa compétence sera utile.

Les commissions doivent travailler en horizontal et non de façon cloisonnée.

Commissions Finances :

Ludovic JEANNOTIN élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Gilles CABARDOS, Anne-Marie THIBAUT, Oscar BOCCI.

Commission Information - Communication :

Régine REY, élue à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Ludovic JEANNOTIN, Emmanuel HOUDANT, David VIRATEL, Michel COTEROT, Sébastien CANAC, Françoise PALLUEL, Sylvie LEPAGE, Jean-Pierre GIRARD, Dominique CERAUDO, Odile LECHEVALLIER.

Commission Foyer :

Richard ANTOINE, élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Cédric THIBAUT, Joanny POULAIN, Michel COTEROT.

Commission Culture-Animation, Jeunesse et Sport :

Richard ANTOINE, élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Véronique GIRARD, Cédric THIBAUT, Joanny POULAIN, Philippe BEAUDOIN, Michel COTEROT, Françoise PALLUEL, Annie LEBEL, Sylvie LEPAGE, Nathalie MARLIN, Odile LECHEVALLIER, Sébastien CANAC, Aymeric LEPAGE, Sandra COTEROT, Anne PARKER, John PARKER.

Commission Travaux-Urbanisme, (voirie, chemins, sécurité routière, PLU, travaux, entretien) :

Gérard MORET, élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Gilles CABARDOS, Jérôme CHAMPION, Ludovic JEANNOTIN, Philippe BEAUDOIN, Richard ANTOINE, David VIRATEL, Joanny POULAIN, Annie LEBAL, Maurice ANDRIEU, Laurent MAYOUD, Jean LEPAGE, Sandra COTEROT, Dominique CERAUDO, Christian MILANDRE.

Centre Communal d'Action Social :

Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Richard ANTOINE, Michel COTEROT, Françoise PALLUEL, Eveline ANDRIEU, Anick RITT, Nathalie MARLIN, Sylvie LEPAGE, Laure POULAIN, Catherine CERAUDO, Annie LEBEL sont proposés à l'unanimité pour former le bureau du CCAS dont le Maire et d'autorité le Président.

Commission Eau, Assainissement et Défense Incendie :

Ludovic JEANNOTIN, élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Gérard MORET, Gilles CABARDOS, Jean LEPAGE. Elus à l'unanimité.

Commission Cimetière :

Anne-Marie THIBAUT, élue à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Philippe BEAUDOIN, Michel COTEROT, Richard ANTOINE, Evelyne COTEROT, Delphine MILANDRE.

Commission Impôts Directs :

Dans cette commission, il n'y a pas de vice-présidence mais une liste de noms proposée à la Préfecture qui donne son accord ou non.

Ludovic JEANNOTIN, Gérard MORET, Emmanuel HOUDANT, Jean LEPAGE, Alain CHAMPION, Jean-André MORIN sont proposés à l'unanimité.

Commission Développement Économique et Touristique, Environnement et Embellissement :

Richard ANTOINE, élu à l'unanimité.

Sont déjà inscrits : Régine REY, Cédric THIBAUT, David VIRATEL, Françoise PALLUEL, Evelyne COTEROT, Nathalie MARLIN, Odile LECHEVALLIER.

Commission Appels d'Offres :

Gérard MORET, élu à l'unanimité

Sont déjà inscrits : Gilles CABARDOS, Ludovic JEANNOTIN, Emmanuel HOUDANT, Joanny POULAIN, Jean LEPAGE, Oscar BOCCI.

VOTE DES MEMBRES DES SYNDICATS

Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours :

le Maire a téléphoné à la Communauté de Communes des «Terres du Gâtinais» afin de savoir si, du fait de la délégation de compétences, nous devons y être présents. En attente de la réponse.

SIEP (ordures ménagères)

Sont élus à l'unanimité comme titulaires : Ludovic JEANNOTIN et Gérard MORET ; comme suppléant, Philippe BEAUDOIN.

Ludovic JEANNOTIN prend ensuite la parole pour faire un point d'information à propos de ce syndicat. Lors de la dernière réunion de ce syndicat, une augmentation de 10% du taux a été votée du fait de l'augmentation du taux de TVA applicable, de la nouvelle déchetterie à financer (2 millions d'Euros) et du projet de colonnes enterrées. L'augmentation est donc liée à l'investissement. Il est à noter que le SIEP est très endetté.

Syndicat des Transports :

Nous sommes dans la même configuration que pour le syndicat mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours. Le Maire a contacté la communauté de communes des «Terres du Gâtinais» afin de savoir si le nouveau syndicat des transports créé par délégation reprend toutes les lignes de transport qui concerne Villiers ou si nous devons élire des représentants dans les deux.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est géré par un syndicat auquel la commune délègue des représentants.

Ceux sont ces représentants qui sont élus maintenant après proposition de leur candidature.

Syndicat de gestion :

Titulaires: Yves LECHEVALLIER et Gérard MORET. Suppléants : Philippe BEAUDOIN et Véronique GIRARD. Élus à l'unanimité.

Après cette élection sont listés les candidats aux différentes commissions. Il reste des places qui pourront être occupées par des Villarons intéressés.

Commission environnement :

Titulaires : David VIRATEL et Gérard MORET
Suppléants : Richard ANTOINE et Michel COTEROT

Comité Paysage et territoire :

Titulaires : Gérard MORET et Richard ANTOINE
Suppléants : Régine REY et Jérôme CHAMPION.

Commission énergie :

Titulaire : Gérard MORET et Gilles CABARDOS
Suppléant : Emmanuel HOUDANT

Commission développement local :

Titulaires : Yves LECHEVALLIER et Régine REY
Suppléant : Gilles CABARDOS et Emmanuel HOUDANT

Commission agriculture et sylviculture :

Titulaires : Richard ANTOINE et Jérôme CHAMPION
Suppléants : Michel COTEROT et Joanny POULAIN.

Commission éco-tourisme :

Titulaires : Gilles CABARDOS et Yves LECHEVALLIER
Suppléants: Joanny POULAIN et Cédric THIBAUT

Commission patrimoine :

Titulaire : Gérard MORET

Commission éducation :

Titulaires : David VIRATEL et Anne-Marie THIBAUT

Commission Communication :

Titulaire : Régine REY
Suppléant : Odile LECHEVALLIER

Syndicat Intercommunal d'électrification rurale.

Ce syndicat peut nous apporter des opportunités d'accéder à des subventions notamment pour l'enfouissement des lignes. Après présentation de leur candidature Gérard MORET et Joanny POULAIN comme titulaires, et Cédric THIBAUT comme suppléant sont élus à

l'unanimité.

Rassemblement Pédagogique Intercommunal :

Il s'agit de désigner nos représentants au Conseil d'Administration.

Sont élus, à l'unanimité : Yves LECHEVALLIER, Anne-Marie THIBAUT et Véronique GIRARD.

Gérard MORET se propose comme conseiller technique afin d'aider à la gestion des bâtiments avec un collègue qui sera présenté par Recloses.

SDESM:

Ce syndicat gère la distribution de l'énergie sur notre territoire, apporte des conseils dans le domaine des économies d'énergie et, par son biais on peut obtenir des aides à l'amélioration de l'habitat. Les collectivités territoriales peuvent aussi prétendre à des subventions pour l'électrification rurale si elles répondent aux critères d'éligibilité.

Sont élus, à l'unanimité:

Titulaires : Gérard MORET et Gilles CABARDOS

Suppléant : Joanny POULAIN

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU TRESORIER

Les indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et au Trésorier sont fixées automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L 2123-23 du CGCT. Le montant de ces indemnités est exprimé en pourcentage de l'indice 1015 afin d'avoir à délibérer après chaque revalorisation des indices de la fonction publique. L'octroi de l'indemnité est subordonné à «l'exercice effective du mandat», c'est-à-dire, aux délégations du Maire

- Indemnités du Maire : 31 % de l'indice 1015 soit 1.178,46 euros d'indemnité brute
- Indemnités des Adjointes : 8,25 de l'indice 1015 soit 313,62 euros d'indemnité brute
- Indemnités du Trésorier : 75 % de la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices comptables.

Proposition votée à l'unanimité.

DELEGATIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal nouvellement élu doit prendre, s'il l'estime nécessaire, une délibération conférant des délégations d'attributions au Maire. Les délégations ne peuvent être que partielles et doivent visées, expressément et limitativement, les matières déléguées et énumérées dans l'article L 2122-22 du CGCT. Par la suite, le Maire prend des arrêtés pour donner des délégations de

fonctions et de signature à ses adjoints et aux conseillers municipaux.

Le Maire propose, au vote, les délégations suivantes:

- alinéa 3 : «De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au «a» de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du «c» de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 4: «De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 6 : « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 7 : « De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 8 : « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 9 : « D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 11 : « De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;» et d'en référer au Conseil Municipal qui suit la réception des notes et factures d'honoraires ou la fixation de la rémunération.

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 14 : « De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 16 : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;»

Les cas définis par le Conseil Municipal sont :

- la non-exécution d'un travail ou d'une prestation commandé par la commune auprès d'une entreprise,
- les malfaçons dans l'exécution d'une commande faite par la commune auprès d'une entreprise.

- la poursuite d'un tiers portant atteinte à l'intérêt communal.

- Toute mesure conservatoire.

Le tout avec information au Conseil Municipal qui suit la prise de décision.

Délégation au Maire votée à l'unanimité.

- alinéa 20 : «De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;» Monsieur Yves LECHEVALLIER propose, comme montant maximum dans le cadre de cet alinéa, 1 500 euros.

Délégation au Maire et montant votés à l'unanimité

- alinéa 21 : « D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme;» et d'en informer le Conseil Municipal qui suit la prise de décision.

Délégation au Maire votée à l'unanimité

- alinéa 24 : « D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.»

Délégation au Maire votée à l'unanimité

DELIBERATION SUR L'ANNULATION DE LA MISE EN VENTE DU 27 RUE GABRIEL BACHET

Cette délibération annulera la délibération N°8 du 18 janvier 2013 de mise en vente de ce bien appartenant, suite au leg, à la commune de Villiers Sous Grez.

L'annulation de la mise en vente est motivée par les points suivants :

- le prix de l'immobilier baisse et le prix demandé pour ce bien est bas.

- ce bien est un leg auquel les Villarons sont attachés.

-l'annulation de la mise en vente nous permettra d'étudier des solutions raisonnables pour rénover ce bâtiment en 4 logements dont 2 seraient vendus pour rembourser une grande partie du prêt relais qui serait contracté pour effectuer les travaux, et rembourser le reste par les loyers des 2 autres logements. L'objectif étant, à terme, d'augmenter notre capacité d'autofinancement qui fait défaut, à ce jour.

Cette décision permet de prendre le temps d'étudier une solution alternative par une étude de faisabilité. Cette solution n'existe peut-être pas. Cette délibération n'est donc pas la promesse de conserver ce bien dans le giron communal.

Délibération votée à l'unanimité.

INFORMATIONS :

COMPTE RENDU DU SYNDICAT MIXTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES DE LA REGION DE NEMOURS

Le compte rendu de la dernière réunion de ce syndicat fixe la participation aux tarifs suivants :

- participation par habitant : 6,94 euros soit, pour 770 habitants, un montant de 5 343,80 euros,
- participation par élève des communes adhérentes : 188,52 euros
- participation des communes adhérentes : 1,58 euros

TAUX DES 4 TAXES

Monsieur Ludovic JEANNOTIN rappelle que ces 4 taxes sont : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti et la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle).

Les taux d'imposition de ces différentes taxes à Villiers sous Grez sont supérieurs aux moyennes locale, départementale et nationale. De plus, Villiers sous Grez est considérée comme «une commune riche» d'où le fait qu'elle verse une contribution au Fond de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

Monsieur Ludovic JEANNOTIN informe le Conseil Municipal que le reliquat des droits de mutation pour 2013 est plus important que prévu car il y a eu de nombreuses ventes de biens sur la commune. Le montant de ces droits de mutation s'annonce bon aussi pour 2014.

En contre- partie :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2014, versée par l'Etat, est en diminution de 10 % par rapport à 2013
- la capacité d'autofinancement de Villiers sous Grez, à ce jour, est faible.

COMMERCE DE PROXIMITE

Le Maire informe le Conseil Municipal de son rendez-vous avec un groupe de défenseurs de ce projet car il représente, pour eux, un lieu de rencontre pour les Villarons et un projet de vie pour la commune. Il lui a été demandé d'organiser un référendum mais devant

le délai imposé pour les démarches administratives afférentes à cette démarche, le collectif opte pour une pétition. Monsieur le Maire propose de réfléchir à une solution alternative, moins coûteuse, avec par exemple la participation d'une AMAP pour l'alimentaire.

Le Maire informe aussi d'un rendez-vous avec Monsieur FORMONT contrôleur divisionnaire qui établit le compte de gestion de la commune. Au cours de cette entrevue sera évoqué l'incidence du bâtiment destiné à l'agence postale et au commerce de proximité, sur le budget communal.

REMERCIEMENTS DU CLUB AMITIES ET LOISIRS DES AINES

Monsieur le Maire lit le courrier d'André SURGET qui remercie le conseil précédent pour la subvention qui a été attribuée au Club Amitiés et Loisirs des Aînés.

GARAGE

Il y a moins de pneus au niveau du garage car la collecte a repris et va continuer.

Le terrain, en face du garage, a été acheté par Monsieur VIEIRRA à un prix plus important que sa valeur « agricole ».

La commune est propriétaire de la partie devant le garage qui correspond au dégagement de la pompe. Dans le cadre d'une solution possible, encore à trouver et qui sera envisagée avec des représentants du collectif du voisinage du garage, ce terrain de 240 m2 pourrait être cédé pour l'euro symbolique à Monsieur VIEIRRA qui prendrait à sa charge les frais de notaire. Cela lui permettrait de clôturer son garage.

QUESTIONS DIVERSES

- N'oublions pas de promouvoir le nettoyage des abords de notre commune, samedi après-midi et d'en faire la promotion auprès des Villarons.

- Le Maire demande à ce qu'une réunion se tienne rapidement autour du site internet pour élaborer le cahier des charges.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Gérard MORET, Véronique GIRARD, Richard ANTOINE, Anne-Marie THIBAUT, adjoints et Philippe BEAUDOIN, Gilles CABARDOS, Jérôme CHAMPION, Emmanuel HOUDANT, Ludovic JEANNOTIN, Joanny POULAIN, Cédric THIBAUT, David VIRATEL, Michel COTEROT et Régine REY, conseillers municipaux.

Secrétaire : Véronique GIRARD

APPROBATIONS

- Compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2014 : il s'agit du compte rendu du dernier Conseil Municipal de la précédente mandature. De ce fait, la plupart des nouveaux élus n'étant pas présents ce soir là, ils soulèvent la difficulté de prendre une décision. Le compte rendu est adopté avec 4 votes pour et 11 abstentions.
- Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014. Adopté à l'unanimité
- Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2014 : Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

TAUX DES 4 TAXES

Les marges de manœuvre sont réduites quant aux dépenses du fait du désengagement de l'Etat et l'investissement risque de servir de variable d'ajustement.

Le budget de la commune est sain mais la capacité d'autofinancement est très réduite. De plus, il y a eu peu d'investissement lors des précédentes mandatures.

La commission finance, réunie le 19 avril, a travaillé sur ce sujet et sur différentes pistes.

Au vue de la situation, il est proposé, au vote, une augmentation de 1,9 % du taux des 4 taxes et de passer, ainsi :

- pour la taxe d'habitation, d'un taux d'imposition de 16,64 à 16,96
- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 15,43 à 15,72
- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 44,84 à 45,69
- pour la CFE, d'un taux d'imposition de 18,99 à 19,35

La proposition est votée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE PLU

Ce point fait suite à la loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) dite loi Duflot.

Il est proposé le texte suivant : « Suite au décret

d'application de la loi ALUR, N° 2014-366 du 24/03/2014, et après avoir pris connaissance de la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) qui doit être pris en compte, y compris lorsque le projet de PLU a été arrêté, le Conseil Municipal, après avoir examiné le règlement du PLU de Villiers-sous-Grez, tel que déposé en préfecture, déclare qu'au regard des articles Zone Ua 5, Zone Ua 9 et Zone Ua 14, le PLU conforme aux exigences de la loi ALUR et qu'il n'y a pas lieu d'entamer une procédure de modification simplifiée ».

Le texte proposé est voté à l'unanimité.

DELEGATION COMPLEMENTAIRE AU MAIRE

Il est proposé d'ajouter aux délégations du Maire et en référence à l'article L 2122-22 du CGCT, la délégation suivante :

- alinéa 17 : « De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal » et de référer au Conseil Municipal suivant les décisions prises.

Délégation au Maire votée à l'unanimité

RYTHME DES COMMISSIONS

Le Maire propose que les commissions se réunissent au moins 2 fois par an. Après échanges au sein du Conseil Municipal, la proposition est mise au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ABANDON DE LA CONSTRUCTION DU COMMERCE DE PROXIMITE

Il est exposé les motifs de l'abandon du projet de construction du commerce de proximité tel que prévu par l'ancienne mandature.

Lors de l'analyse des offres, le maître d'œuvre, le contrôle technique construction, le coordonnateur de sécurité et les lots principaux, ont été retenus respectivement comme suit :

Atelier Prieur Architecte devis accepté le 30/10/2012

DEKRA mission de contrôle technique construction en date du 27/11/2013

DEKRA mission SPS en date du 27/11/2013**Lot VRD** : entreprise Pagot, 39 514,10 €**Lot maçonnerie gros œuvre** : entreprise Pagot, 70 224,37 €**Lot charpente couverture** : entreprise Damème, 63 052,65 €**Lot menuiserie extérieure** : entreprise Ty Braz, 33 000,00 €**Lot isolation** : entreprise Isomurs, 1 659,80 €**Lot carrelage** : entreprise Alcoléa, 14 609,65 €**Lot plomberie, chauffage, ventilation** : entreprise UTB, 25 520,00 €**Lot électricité** : entreprise Duarte, 24 000,00 €**Lot serrurerie** : entreprise Lioret, 2 484,00 €

Lots attribués en date du 13 mars 2014

Compte tenu du coût du projet de construction, objet du permis PC775201300001, qui s'avère trop élevé, il est nécessaire d'autoriser le Maire à abandonner la procédure de Marché et de prendre toute décision en vue de l'annulation du projet, des diverses subventions allouées et du permis de construire dénommé ci-avant, sachant qu'aucun contrat n'a, à ce jour, été signé et notifié et ce, pour l'ensemble des attributaires, le pouvoir adjudicateur décidant d'annuler la procédure afin de rechercher une autre solution technique et architecturale en adéquation avec sa situation financière.

Il est proposé au Conseil Municipal, vu les désignations cités ci-dessus, et considérant que le projet de travaux s'avère financièrement trop important et ne répond plus au souhait de la nouvelle municipalité autorise le Maire à abandonner le marché sus-mentionné, ainsi que le permis de construire PC775201300001 et l'ensemble des subventions allouées au dit projet.

La proposition est votée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DU GENE

Cette association œuvrant dans le domaine écologique demande, à la municipalité, une subvention de 100 €.

Vote : 14 contre et 1 pour

MEMBRES DES SYNDICATS

Les dernières propositions de délégation à la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » étant toujours en attente d'approbation par la Préfecture, le Maire propose d'élire des délégués titulaires et des délégués suppléants aux syndicats suivant :

- **Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours** :

Délégués titulaires : Yves LECHEVALLIER et

Michel COTEROT

Délégués suppléants : Philippe BEAUDOIN et Véronique GIRARD

Elus à l'unanimité

- **Syndicat des Transports** :

Délégués titulaires : Yves LECHEVALLIER et Michel COTEROT

Délégués suppléants : Philippe BEAUDOIN et Véronique GIRARD

Elus à l'unanimité

Dès que la Préfecture aura validé les dernières délégations à l'intercommunalité, les délégués titulaires et suppléants aux syndicats sus-mentionné pour la commune de Villiers-sous-Grez sera caduque et repris par les conseillers communautaire de la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais ».

DESIGNATION SUPPLEANT RPI

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été procédé à l'élection des représentants au RPI. Cependant, il manque un suppléant pour la commune de Villiers-sous-Grez.

Monsieur Emmanuel HOUDANT propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

NOMBRE D'ELUS AU CCAS

Le Conseil Municipal vote pour le nombre d'élus au bureau du CCAS.

Il est proposé 5 élus en comptant le Maire, Président de droit.

Proposition votée à l'unanimité.

COURRIER DE L. LEROY

Le Maire lit, au Conseil Municipal, le courrier de Madame Laurence LEROY qui demande que le foyer rural lui soit prêté, à titre gratuit, une fois par an, pour les auditions de ses élèves. A titre d'idée, la location du foyer à un habitant de Villiers pour 24 heures est de 180 euros.

La proposition d'accepter ce prêt, à titre gratuit, pour toute la mandature est votée à l'unanimité.

INFORMATIONS :**COURRIER DE LA PREFECTURE**

Ce courrier informe des expropriations de la cinquième tranche de « la commanderie ».

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur Gérard MORET informe le Conseil Municipal que le Gouvernement a confirmé que les mesures liées à la loi sur le handicap de 2005 (Loi N° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et notamment sur l'accessibilité aux bâtiments publics, sont confirmées au 1^{er} janvier 2015. Certains aménagements ont été faits à Villiers-sous-Grez mais il existe de grosses lacunes comme l'accessibilité à l'agence postale, à la bibliothèque et aux sanitaires du foyer rural. La commission « Travaux Urbanisme » va travailler sur les différentes solutions à y apporter et les budgéter.

COURRIER DE L'ARS (Agence Régionale de Santé)

Le Maire lit, au Conseil Municipal, le compte rendu du contrôle sanitaire des eaux suite au prélèvement du 25/03/2014.

L'analyse classique déclare conforme l'eau distribuée à Villiers-sous-Grez.

Une analyse spécifique fait, toutefois, apparaître un taux d'anthraquinone légèrement supérieur à la norme (norme à 0,10, résultats sur Villiers-sous-Grez à 0,14) mais qui ne présentera pas un risque pour la santé.

DELEGUES A L'ESF

Les délégués à l'ESF (l'Entente Sportive de la Forêt) pour Villiers-sous-Grez sont : Michel COTEROT et Richard ANTOINE

VIE DU VILLAGE

- Un camion a arraché plusieurs tuiles au 11 rue R Lefèvre. Il a été constaté, depuis près d'un mois, que notre commune est plus traversée par des camions qu'auparavant alors que leur circulation y est réglementée (seulement pour les dessertes locales)
- Monsieur CHASTEL a fait une demande, auprès du Maire, pour déplacer un passage piéton qui réduit sa capacité de stationnement pour les clients de son gîte.
- Problème des 3 places de stationnement devant la boulangerie : une des places en arrêt minute se trouve devant une fenêtre. Il est proposé que la place en arrêt minute soit mise devant le mur sans fenêtre et que celles pour le stationnement soient mises après. Cette solution permettra de diminuer les nuisances sonores.
- Le Maire et Monsieur Gérard MORET informent le Conseil Municipal qu'ils sont allés rencontrer, hier, le Major responsable de la gendarmerie de La Chapelle la Reine pour étudier, avec lui, les pistes de solutions pour le garage de Villiers.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé aux conseillers municipaux si certains peuvent s'ajouter sur la liste pour l'état des lieux du foyer. Monsieur Joanny POULAIN et Madame Anne-Marie THIBAUT se proposent.

- Il est demandé que lorsque les permanences du samedi à la Mairie seront en place, si ce n'est pas le Maire ou un adjoint qui est de permanence que l'un d'entre eux soit joignable par le Conseiller municipal de permanence.

- Monsieur Richard ANTOINE demande s'il est possible d'envoyer, à tous les membres du Conseil Municipal, les comptes rendus de toutes les commissions.

- Monsieur Jérôme CHAMPION demande :

- le nom du Président de la communauté des communes « Les Terres du Gâtinais ». Il s'agit de Monsieur HARRY J.C., adjoint au maire de La Chapelle-La-Reine.

- que soit nettoyé les caniveaux et les bouches d'égout de la rue des Bordeaux qui débordent dès qu'il pleut abondamment. Le Maire propose de voir, dès mardi, lors de la réunion avec les agents communaux.

- de voir quelles solutions à apporter, rue Creuse, au problème de flaques d'eau qui éclaboussent les murs d'une maison en bordure du chemin d'exploitation.

- que soit vu l'acacia, en haut de la route d'Ury, juste à l'intersection avec la route qui conduit à Recloses, dont les branchages, en hauteur, peuvent toucher le car.

- d'étudier l'achat d'une balayeuse et d'une épareuse pour aider nos agents communaux.

- Monsieur Philippe BEAUDOIN demande si le Maire accepterait de célébrer un baptême civil. Madame Anne-Marie THIBAUT, adjointe au Maire, se propose d'officier dans ce cadre.

- Monsieur Maurice ANDRIEU demande s'il est possible de faire des travaux sur sa bâtisse située sur la parcelle « Les Mortonneries de bleu ». Le Maire l'informe que cette parcelle est classée en zone de protection paysagère, zone très réglementée. Ce qui existe dessus reste mais, stricto sensu, rien ne peut être fait dessus et est donc appelé à disparaître.

- Monsieur Michel COTEROT demande si un conseiller municipal peut célébrer un mariage. Le Maire l'informe qu'il se renseigne afin de pouvoir lui donner une réponse précise.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain conseil du 16 Mai prochain.

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS DU 22 AVRIL 2014.

Tous les votes, sauf pour le nombre de Vice-Président, seront à bulletin secret.

Présidence : 3 candidats se présentent à la Présidence. Monsieur BOURNERY Christian, Monsieur DUPERAT François-Xavier et Monsieur HARRY Jean-Claude.

Résultat du 1^{er} tour : 26 votants, 26 votes exprimés. M. BOURNERY 10 voix – M. DUPERAT 7 voix – M. HARRY 9 voix. Monsieur DUPERAT retire sa candidature et demande à voter pour M. HARRY.

Résultat du 2^{ème} tour : 26 votants, 26 votes exprimés.

M. BOURNERY 11 voix et M. HARRY 15 voix.

Monsieur HARRY est élu Président de la Communauté de Commune.

Sur proposition du Président, l'assemblée vote à l'unanimité le nombre de vice-présidents à élire : 5.

1^{er} Vice-Président : 2 candidats se présentent.

Après le premier tour 27 bulletins sont décomptés pour 26 votants, on procède à un deuxième tour. Résultat : M. BOURNERY 11 voix et M. DUPERAT 15 voix.

Monsieur DUPERAT est élu 1^{er} Vice-Président.

2^{ème} Vice-Président : Seule se présente Madame HENDERSON Helen. 26 votants pour 26 votes exprimés. Madame HENDERSON obtient 20 voix, 6 bulletins blancs sont décomptés.

Madame HENDERSON est élue 2^{ème} Vice-Présidente.

3^{ème} Vice-Président : Seul Monsieur POCHON Patrick se présente. 26 votants pour 26 votes exprimés. Monsieur POCHON obtient 18 voix, 8 bulletins blancs sont décomptés.

Monsieur POCHON est élu 3^{ème} Vice-Président.

4^{ème} Vice-Président : Seul se présente Monsieur DELAUNE Jean-Claude. 26 votants pour 26 votes exprimés. Monsieur DELAUNE obtient 19 voix, 7 bulletins blancs sont décomptés.

Monsieur DELAUNE est élu 4^{ème} Vice-Président.

5^{ème} Vice-Président : Seul se présente Monsieur AUGÉ Gilles. 26 votants pour 26 votes exprimés. Monsieur AUGÉ obtient 18 voix, 8 bulletins blancs sont décomptés.

Monsieur AUGÉ est élu 5^{ème} Vice-Président.

Seule cette installation étant à l'ordre du jour, la séance est levée

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE RECLOSES ET VILLIERS.

Le lundi 28 Avril dernier dans la Mairie de Villiers s'est tenue la réunion de constitution du nouveau bureau du RPI.

Sont présents pour cette constitution :

3 représentants de Recloses, Catherine TRIOLET, Maire, Catherine PICARD et Claire PAWLIKIEWICZ, adjointes.

3 représentants de Villiers, Yves LECHEVALLIER, Maire, Anne-Marie THIBAUT et Véronique GIRARD, adjointes.

S'ajoutent à ses représentants Fabrice RICHARD et Emmanuel HOUDANT suppléants, respectivement de Recloses et de Villiers, absents tous deux, ainsi qu'en délégués techniques Alain CHARMEUX pour Recloses, absent, et Gérard MORET pour Villiers, présent.

Isabelle MARANDOLA en tant que Présidente sortante ouvre la séance et demande qui se porte candidat à la Présidence.

Catherine TRIOLET est seule à présenter sa candidature. Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement par Isabelle MARANDOLA, Catherine TRIOLET est élue à l'unanimité Présidente du RPI.

Seul Yves LECHEVALLIER propose sa candidature à la vice-présidence. Il est élu à l'unanimité.

Le poste de Secrétaire n'étant pas indispensable, il est procédé à l'élection de la trésorière.

Anne-Marie THIBAUT seule à se présenter est élue à l'unanimité.

Le bureau étant constitué la réunion est close, cependant il s'ensuit une discussion libre avec les directrices des deux écoles et des représentants de parents d'élèves.

A la question portant sur l'alternance de la Présidence entre Recloses et Villiers, Yves LECHEVALLIER répond que le RPI a commencé par deux mandats présidés par Villiers et qu'il lui semblait que Madame TRIOLET, qui a déjà une bonne expérience du RPI, était la plus compétente.

Cette dernière ajoute, suite à une remarque de l'assemblée, qu'elle avait accepté la Présidence en toute connaissance de cause, sachant qu'elle avait la possibilité de se rendre disponible pour assurer cette fonction.

Madame THIBAUT fait remarquer que l'équipe constituée travaillera dans une bonne entente et se répartira les tâches.

Une discussion sur les nouveaux rythmes scolaires occupe ensuite l'assemblée. Il est décidé qu'un questionnaire sera envoyé, sous peu, à tous les parents d'élèves.

La réunion se termine par un pot de convivialité.

LISTE DES COMMISSIONS DU PNR

A suivre la liste des délégués aux différentes commissions mises en place par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Les réunions des commissions sont trimestrielles et ont lieu le plus souvent à la Maison du Parc à Milly la Forêt. Cependant il arrive parfois, afin de mieux faire connaître le territoire du Parc, que ces réunions se déroulent ailleurs.

Il reste des places de titulaires et suppléants à pourvoir :

Titulaire : 1 pour la commission du Patrimoine,
1 pour la commission Communication,

Suppléant : 1 pour la commission Énergie,
2 pour les commissions Patrimoine et Education

1 pour la commission Communication.
Les suppléants sont toujours les bienvenus dans les commissions même si les titulaires sont présents. Par contre, si les titulaires sont là en cas de vote, les suppléants n'y participent pas.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie, nous avons besoin d'un maximum de délégués auprès du Parc. Il est nécessaire d'avoir un dialogue permanent avec ce partenaire très important pour la vie du village.

| COMMISSIONS PNR | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES | 2 SUPPLÉANTS |
| | Lechevallier Yves Moret Gérard | Beaudoin Philippe Girard Véronique |
| Commission environnement | Viratel David Moret Gérard | Antoine Richard Coterot Michel |
| Comité Paysage et territoire | Moret Gérard Antoine Richard | Rey Régine Champion Jérôme |
| Commission énergie | Moret Gérard Cabardos Gilles | Houdant Emmanuel |
| Commission développement Local | Lechevallier Yves Rey Régine | Cabardos Gilles Houdant Emmanuel |
| Commission agriculture sylviculture | Antoine Richard Champion Jérôme | Coterot Michel Poulain Joanny |
| Commission éco-tourisme | Cabardos Gilles Lechevallier Yves | Poulain Joanny Thibaut Cédric |
| Commission patrimoine | Moret Gérard | |
| Commission éducation | Viratel David Thibaut Anne-Marie | |
| Commission Communication | Rey Régine | Lechevallier Odile |

| COMMISSIONS COMMUNALES | |
|--|--|
| FINANCES | Vice-président : JEANNOTIN LUDOVIC , ludovic_jeannotin@hotmail.fr Moret Gérard, Cabardos Gilles, Thibaut Anne-Marie, Houdant Emmanuel, Bocci Oscar, |
| INFORMATION COMMUNICATION | Vice-présidente : REY RÉGINE , reyregine@hotmail.fr Jeannotin Ludovic, Houdant Emmanuel, Viratel David, Canac Sébastien, Palluel Françoise, Lepage Sylvie, Girard Jean-Pierre, Céraudo Dominique, Lechevallier Odile, Belzunce Nathalie, |
| FOYER | Vice-président : ANTOINE RICHARD , antoinerichard1@gmail.com Thibaut Cédric, Poulain Joanny, Coterot Michel, Thibaut Anne-Marie, Lechevallier Odile |
| CULTURE, ANIMATION, JEUNESSE ET SPORTS | Vice-président : ANTOINE RICHARD , antoinerichard1@gmail.com Girard Véronique, Thibaut Cédric, Poulain Joanny, Beaudoin Philippe, Coterot Michel, Palluel Françoise, Lebel Annie, Lepage Sylvie, Marlin Nathalie, Lechevallier Odile, Canac Sébastien, Lepage Aymeric, Lebel Daniel, Coterot Sandra, Anne Parker, Belzunce Nathalie, Albrycht Dominique |
| TRAVAUX URBANISME (voirie, chemin, sécurité routière, PLU, urbanisme, travaux entretien) | Vice-président : MORET GÉRARD , gerard.moret@wanadoo.fr Cabardos Gilles, Champion Jérôme, Jeannotin Ludovic, Beaudoin Philippe, Antoine Richard, Viratel David, Poulain Joanny, Rey Régine, Lebel Annie, Andrieu Maurice, Mayoud Laurent, Lepage Jean, Coterot Sandra, Céraudo Dominique, Milandre Christian, Champion Alain, Rohée Jean-Claude |
| CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES | Vice-présidente : GIRARD VÉRONIQUE , veroniquegirard@laposte.net Thibaut Anne-Marie, Antoine Richard, Coterot Michel, Palluel Françoise, Andrieu Éveline, Ritt Anick, Marlin Nathalie, Lepage Sylvie, Poulain Laure, Ceraudo Catherine, Lebel Annie, |
| EAU ASSAINISSEMENT et DÉFENSE INCENDIE | Vice-président : JEANNOTIN LUDOVIC , ludovic_jeannotin@hotmail.fr Moret Gérard, Cabardos Gilles, Viratel David, Lepage Jean, Ceraudo Dominique |
| CIMETIÈRE | Vice-présidente : THIBAUT ANNE-MARIE , annemarie.thibaut@sfr.fr Beaudoin Philippe, Coterot Michel, Antoine Richard, Lepage Jean, Andrieu Éveline, Milandre Delphine, Champion Alain, Coterot Evelyne |
| IMPÔTS DIRECTS | Vice-président : JEANNOTIN LUDOVIC , ludovic_jeannotin@hotmail.fr Moret Gérard, Houdant Emmanuel, Champion Alain (commissaire forestier), Lepage Jean, Morin Jean-André (membre extérieur à la commune) |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE- ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT | Vice-président : ANTOINE RICHARD , antoinerichard1@gmail.com Rey Régine, Thibaut Cédric, Viratel David, Palluel Françoise, Coterot Evelyne, Marlin Nathalie, Lechevallier Odile, Leschier Bernard |
| APPELS D' OFFRES | Vice-président : MORET GÉRARD , gerard.moret@wanadoo.fr Cabardos Gilles, Jeannotin Ludovic, Houdant Emmanuel, Poulain Joanny, Lepage Jean, Bocci Oscar, |



Info saisonnières Avril 2014

Promenades printanières en forêt : soyons prudents !



Après l'hiver, saison particulièrement rude pour la faune sauvage, la saison de mise bas des mammifères et de d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Pour ne pas perturber les petits et leurs parents, l'Office national des forêts conseille aux usagers d'être prudents lors de promenades en forêt.

Un jeune faon lové dans les broussailles, ou quelques marcassins....au printemps, il arrive parfois qu'une promenade en forêt réserve quelques surprises. C'est la saison de mise bas des mammifères et de nidification des oiseaux qui débute. Ces animaux ne sont pas perdus. Il ne faut pas y toucher ; leur mère n'est pas loin et ne les a pas abandonnés ! En revanche, l'odeur humaine qu'elle décèlerait sur ses petits

accentuerait, chez elle, le risque d'abandon.

Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse lors de balades en forêt.

En règle générale, les propriétaires de chiens sont conscients que leurs compagnons peuvent déranger la faune. Mais certains estiment qu'un animal sauvage peut être importuné sans conséquence. Au printemps, les chiens repèrent facilement les mammifères nouveaux nés cachés en forêt et les oisillons, pouvant alors les déranger ou les poursuivre. Cette attitude cause des perturbations à la faune sauvage pouvant aller jusqu'à

la mort des jeunes animaux. Dès lors, la laisse est le seul moyen d'empêcher le chien de les troubler. C'est la raison pour laquelle leurs détenteurs sont invités à les tenir en laisse lors de leurs balades en forêt pendant la période de reproduction.

En résumé :

Pour ne pas perturber les petits et leurs parents, chaque année du 15 avril au 30 juin, il n'est pas autorisé de promener les chiens non tenus en laisse dans les forêts en dehors des allées forestières (Arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

Tout le reste de l'année, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui.



Ce Qui S'est Passé

MARDI GRAS

Comme tous les ans, l'Amicale Villaronne a convié tous les enfants de l'école à se réunir dans la salle du foyer rural pour fêter le mardi gras. Ils étaient très nombreux et tous avec de super costumes : pour les petites filles beaucoup de princesses naturellement et pour les garçons des Spiderman, des pirates et même un fantôme. Des cotillons leur ont été distribués. Un buffet très important les attendait (crêpes, gaufres, gâteaux divers) et ils y ont fait honneur.

L'Amicale Villaronne remercie d'ailleurs très vivement tous les parents qui ont apporté des crêpes et gâteaux, ce qui a participé au bonheur des enfants.

Roger MAGERT



LA FÊTE DE LA SAINT PATRICK A VILLIERS SOUS GREZ



Ce lundi 17 mars 2014 Villiers avait rendez-vous avec l'Irlande, mais surtout avec la convivialité, la musique, les bons plats et la bière.

Plus de 75 convives avaient répondu « présent » à la soirée, un succès tel que les organisateurs ont dû refuser plus de 20 personnes venus du village mais aussi des environs, les Villarons avaient invité leurs amis.

Dès l'arrivée dans la salle nous étions pris par l'ambiance chaleureuse, chacun apportant sa bonne humeur et son

envie de partage.

Au menu irish stew, ragoût d'agneau traditionnel irlandais, Guinness et Apple pie. L'animation était



assuré par le groupe de musique traditionnelle irlandaise « fáilte », excellent !

Il nous a fait voyager au gré de ses envies en nous surprenant aussi par des musiques venues d'ailleurs, le tout ponctué d'anecdotes drôles et savoureuses mais aussi très émouvantes notamment sur le passé de l'Irlande.

Mais tout ceci, bien sûr, a été possible grâce aux bénévoles qui pendant toute la semaine ont déniché les bons produits, les bonnes épices, les recettes les plus secrètes des auberges les plus traditionnelles des comtés les plus reculés. Ils ont sagement travaillé pour créer irish stew et Apple pi et ensuite d'une maison à l'autre ont prêté leur four pour cuire ces tartes et ces énormes terrines en terre cuite de ragoût que l'on nous a généreusement distribuées pendant notre soirée.

La bière coulait à flot, les conversations et les rires fusaient, la qualité des musiciens contribuant grandement à la participation de chacun. On tapait des mains, on chantait, on battait la mesure, puis les bémols et les dièses ayant envahi nos mollets, la soirée s'est terminée sur la piste danse.

Merci pour cette soirée, la saint Patrick est maintenant devenue une vraie fête Villaronne, rendez-vous en 2015 pour la prochaine !

Oscar Bocci

LOTO

Le vendredi 18 avril, l'Amicale Villaronne a organisé son loto de printemps. Beaucoup de monde à 19 h 30, la salle était complète et les organisateurs ont dû refuser les personnes qui se sont présentées après cet horaire. La soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et les joueurs étaient très contents des lots mis en jeu.

La soirée s'est terminée vers 23 h 30 et nombreux sont repartis avec un lot sous le bras, satisfaits d'avoir gagné.

Roger MAGERT

BROCANTE DE L'AMICALE VILLARONNE.



Villarones, Villarons,

L'équipe de l'association A VIVRE vous remercie chaleureusement pour vos dons qui nous ont permis de tenir un très beau stand lors de la brocante du 27 avril dernier à Villiers Sous Grez, ainsi que l'Amicale Villaronne.

L'argent récolté nous permettra de mener à bien de nouvelles actions pour les enfants des écoles de Villiers et Recloses.

Ainsi, l'après-midi cinéma proposée en mars aux enfants a été un véritable succès grâce à la bonne humeur générale et aux délicieux gâteaux fournis par les parents.

Nous vous donnons rendez-vous pour le spectacle des écoles suivi de la kermesse le samedi 28 juin à Villiers. Au programme l'après-midi : balades en calèche, stands pour petits et grands, structure gonflable, atelier maquillage,... Nous vous attendons dès 12h pour un barbecue.

Tous les parents et grands-parents motivés pourront s'investir et faire de cette fête le bonheur de tous!

N'hésitez pas à nous contacter au 01 64 24 25 88 ou à nous laisser un mail sur davingridenoranaelle@yahoo.fr.

A très bientôt.

L'équipe d'A VIVRE



UNE BELLE JOURNÉE

Lors de l'évènement du premier lancement de la saison écotouristique organisé par le PNR, le samedi 3 mai dernier, nous avons été nombreux à nous réunir, dans la fraîcheur matinale, sous un soleil radieux, autour d'un café chaud accompagné de viennoiseries confectionnées par notre boulanger et de spécialités du terroir Gâtinais, le tout offert par le parc.

Suite à cette savoureuse mise en train, les randonneurs à pied et à cheval, (Villarons et extérieurs), étaient fin prêts pour affronter cette journée pleine de promesses.

Suivons le guide et ses commentaires instructifs, à chaque groupe son parcours !

Pour tous au détour des chemins, la découverte de nos magnifiques paysages, plus beaux encore en cette saison printanière, de la biodiversité de notre environnement et sa richesse, l'ensemble ne pouvant que nous enchanter et nous faire apprécier, une fois de plus, la chance que nous avons d'habiter une région si bien pourvue par Dame nature.

Le midi ; ah ! Le retour du midi... Fatigués et affamés, les marcheurs ont envahis chaises et bancs autour des tables. Merci à tous nos bénévoles qui les ont installées pendant notre promenade. Le pique-nique était tiré du panier de chaque randonneur, la municipalité a offert le casse-croûte aux bénévoles et le parc l'apéritif avec les produits régionaux. Les cavaliers ont abreuvé et nourri leurs chevaux, ensuite se sont joint aux tablées déjà installées.

Après les présentations, d'Yves Lechevallier notre maire, des représentants du PNR :

Mr Boussaingault président, accompagné de Mme Fabienne Cotté directrice, de Mr Lionel Walker président de la commission tourisme, et des animateurs, le pique-nique pouvait commencer.

Une ambiance détendue, gaie, émaillée d'anecdotes de chacun, vécues durant la matinée ou à une autre occasion... Un moment très privilégié par sa convivialité.

L'après-midi est vite passée, les plus vaillants ont fait, toujours à pieds ou à cheval, le deuxième parcours prévu étant de retour vers 17h pour le goûter offert par les animateurs du parc, d'autres se sont octroyés le plaisir de parties de boules et les plus HS sont rentrés se reposer.

Quel que soit le choix de chacun de la fin de cette chaleureuse journée, son souvenir restera dans nos mémoires, éveillant à la prochaine animation le désir d'un nouveau partage de la vie dans notre village.

Régine Rey



Nos joies nos peines

Bienvenue à Astrig Lepaisant Hubert née le 17 mars
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de :

Mr André Fournier le 16 avril 2014,

Mme Jeannine Hérisson le 17 mars 2014,

Mr Bernard Darré le 16 février 2014

Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.



Bernard Darré tel qu'il
restera dans notre mémoire

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Élections Européennes de 8h à 18h, le Dimanche 25 mai 2014 au foyer rural Jean-Louis Garban

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

MATCHS DE FOOT AU STADE DE VILLIERS SAISON 2013/2014

| | | |
|----------------------|-------------|--------------------|
| 11 mai | 9h 30 / 15h | Vétérans / Seniors |
| 25 mai | 15h 30 | Seniors |
| 29 mai | 9h 30 / 15h | Vétérans / Seniors |
| 1 ^{er} juin | 9h 30 | Vétérans |
| 8 juin | 9h 30 / 15h | Vétérans / Seniors |

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et
de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h
vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h

Agenda

Conseil Municipal

16/05 Réunion du conseil
25/05 Election Européenne
19/06 Réunion du conseil
10/07 Réunion du conseil

Collecte sélective d'emballages et papiers

14 et 28 mai
11 et 25 juin
9 et 23 juillet

Recréatif

Samedi 17 et Dimanche 18/05 Salon du
livre
Samedi 7/06 Concert Pro Quartet à l'Eglise
Saint Etienne.
Samedi 21/06 Théâtre aux chandelles au
Foyer organisé par M. BLOCH : BAJAZET,
opéra baroque de Vivaldi.
Samedi 28/06 Kermesse des écoles à Villiers

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac,
David Viratel, Emmanuel Houdant, Sylvie Lepage, Françoise Palluel

Mise en page : Dominique Ceraudo, David Viratel

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez